

Accord UE/États-Unis: traitement et transfert de données de messagerie financière aux fins du programme de surveillance du financement du terrorisme

2009/0190(NLE) - 08/02/2010 - Document de base législatif complémentaire

Suite aux discussions qui ont eu lieu au sein du COREPER sur l'accord UE-USA sur le traitement et le transfert de données de messagerie financière de l'UE aux USA aux fins du programme de surveillance du financement du terrorisme, un document « déclassifié » a été publié et mis à la disposition des délégations.

Ce document inclut une annexe qui doit être considérée comme part intégrante de l'accord susmentionné.

Conformément à l'article 3 de l'accord, les Parties désignées conjointement comme « fournisseurs de services de messagerie financière internationale » aux sens de l'accord sont les suivantes :

- la “Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication”, société coopérative à responsabilité limitée (**S.W.I.F.T.** SCRL.) installée à Bruxelles, Belgique, depuis le 3 mai 1973 et dont les bureaux sont situés Avenue Adèle 1, B-1310 La Hulpe, Belgique.

Les Parties s'accordent également sur le fait que les données dénommées SEPA (Single European Payment Area) ne pourront être réclamées par la société S.W.I.F.T., conformément à l'accord.

À noter que cette annexe pourra faire l'objet de modifications par chacune des parties, par échange de notes diplomatiques.